

Département du Haut-Rhin

VILLE DE ROUFFACH

PROCES - VERBAL

de la séance du conseil municipal du **6 décembre 2016**

Le mardi six décembre deux mille seize à 19 heures 15, le conseil municipal de Rouffach s'est réuni en séance ordinaire à la mairie.

Sous la Présidence de :

M. TOUCAS Jean-Pierre, Maire

Membres présents :

M. SCHMITT Gilbert, Mme BOLLI Nadine, M. BANNWARTH Christophe, M. KAMMERER Jean-Philippe, Mme FINANTZ Élise, Mme LECHLEITER Joëlle, M. VUILLEMIN Jean-Claude, M. GUTLEBEN Jean-Marie, Mme RABIEGA Françoise, M. LOEWERT Daniel, Mme BARBAGELATA Françoise, M. SAUTER Vincent, M. ABRAHAM Luc, Mme SCHLEGEL Yvette, Mme GUEBEL Sandra, M. STAAD Mathieu, M. STORRER Lucien, M. OTT Hubert, Mme ZIMMERMANN Laurence, M. MIKEC Christophe, Mme BAEREL Stéphanie.

Membres absents excusés :

Mme GARDON Perrine donne procuration à Mme LECHLEITER Joëlle
Mme SUHR Perrine donne procuration à Mme BOLLI Nadine
M. LUTHRINGER Jean-Pierre donne procuration à M. LOEWERT Daniel
M. MARINO Antoine donne procuration à M. OTT Hubert
Mme MULLER Odile donne procuration à M. KAMMERER Jean-Philippe

Assistent également :

Mme PARIS Patricia, Directrice Générale des Services
Mme BLAISON Annie, Trésorière

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 30 novembre 2016.

Il salue les élus, le personnel administratif, le public et la presse.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2016
3. Rapport des commissions
4. Information sur les actes passés en application des délégations données au Maire
5. Etat prévisionnel des coupes et travaux forestiers pour 2017
6. Fixation du tarif de vente de bois de chauffage en forêt de plaine
7. Fixation des taxes et redevances communales pour l'année 2017
8. Fixation des tarifs de location de l'Ancien Hôtel de Ville pour l'année 2017
9. Cession de 4 parcelles rue Pasteur
10. Convention avec la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin pour les activités du « Pass'Découverte » dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)
11. Mise en œuvre du plan d'actions « Prévention des risques professionnels »
12. Demande de fonds de concours à la CC PAROVIC
13. Admission en non valeur de produits irrécouvrables
14. Divers

POINT N° 1
Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus de séance et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé de désigner la Directrice Générale des Services, Mme Patricia PARIS.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation de Madame Patricia PARIS, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 2
Approbation du procès-verbal de la séance
15 novembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2016 a été distribué à tous les membres.

Aucune observation n'a été enregistrée. Il est proposé de l'approuver.

M. Hubert OTT souligne la pauvreté du compte-rendu de l'échange qui a eu lieu sur le point N° 7 et précise qu'il ne conteste pas l'utilité de l'étude complémentaire sur le site de la briqueterie.

M. Hubert OTT ajoute que si le conseil municipal a bien été informé de l'incendie qui a détruit le logement occupé par M. Brahim OUDNI, il note que près de 3 semaines après le sinistre, la famille avec deux enfants en bas âge n'est toujours pas relogée.

M. le Maire précise qu'il s'agit ici d'approuver le procès-verbal et non d'évoquer un cas personnel. Il demandera le huis clos si tel est le cas.

M. Hubert OTT reproche à M. le Maire de ne pas avoir trouvé de solution de relogement à la famille, alors qu'il en a les moyens juridiques.

Après délibération, le conseil municipal, par 21 voix pour, 6 contre (M. Lucien STORRER, M. Hubert OTT (avec procuration de M. MARINO), M. Christophe MIKEC, Mme Stéphanie BAEREL et Mme Laurence ZIMMERMANN) :

- **approuve le procès-verbal ;**
- **signe le registre des délibérations.**

POINT N° 3
Rapports des Commissions

A. Commission des travaux, de la circulation routière et de la sécurité publique

Christophe BANNWARTH, adjoint au Maire, rappelle qu'elle s'est réunie le **mercredi 23 novembre 2016** pour suivre les chantiers de la ville et examiner des projets de travaux.

Elle s'est d'abord rendu à **l'école élémentaire Xavier Gerber** pour constater l'avancée du chantier : les portes de sécurité, le revêtement de sol des couloirs et les portes ont été installés aux différents niveaux ; le bloc sanitaire, côté Ouest, a été mis aux normes d'accessibilité, une place handicapé a été matérialisée et la cage d'ascenseur est en cours de réalisation. Les travaux se poursuivront par la peinture extérieure de la nouvelle cage d'ascenseur, puis aux vacances de février par l'accessibilité du 2^{ème} bloc sanitaire, et enfin par le remplacement des vitrages intérieurs à tous les étages.

La commission s'est ensuite déplacée **au cimetière** pour prendre connaissance du projet du jardin du cimetière qui sera implanté à proximité des columbariums. La consultation des entreprises se fera sur la base du projet présenté.

Enfin, elle a examiné deux dossiers relatifs à la circulation.

Elle a d'abord constaté sur place qu'il y a lieu d'améliorer la **sécurité et la compréhension** des usagers du carrefour formé par **les différents accès aux commerces de la zone d'activités Nord** (Intermarché, Trèfle Vert, pôle médical), aux usagers du chemin du Missionskreuzweg et de la piste cyclable. Un dispositif provisoire devrait être testé pour sécuriser et fluidifier les accès avant de matérialiser définitivement le carrefour. Il conviendrait de faire une étude de sécurité préalable.

Elle a également pris connaissance de la problématique du **carrefour rue Pasteur / rue de Paffenheim / rue Ris / Chemin du Waldweg**.

Il a été convenu de solliciter un maître d'œuvre pour faire une étude sur ces deux carrefours afin de définir les travaux à réaliser. Ceux-ci pourraient être programmés en parallèle de la 3^{ème} tranche de réfection des rues annexes.

B. Commission de l'ancien hôtel de ville et de la salle polyvalente

Mme Nadine BOLLI, adjointe au Maire, informe qu'elle s'est réunie le **jeudi 24 novembre 2016** pour examiner le planning trimestriel des différentes locations et lister les travaux à planifier.

M. Aurélien Lerdung, nouveau concierge de la salle polyvalente, a été présenté à la commission.

C. Commissions

Finances

Jeunesse, Enseignement, Vie associative, Sports et Loisirs

Cadre de vie, Environnement, Forêt, Développement durable

Elles se sont réunies le **mardi 22 novembre 2016**.

Tous les points sont repris à l'ordre du jour.

Ces rapports n'appellent pas d'observation, ils peuvent être suivis d'effets.

POINT N°4

Information sur les actes passés en application des délégations données au Maire

M. le Maire informe les élus :

- Marché de travaux de mise en lumière des porches - Avenant N°1

Titulaire : ETPE – Montant du marché : 53 648,35€ HT

Montant de l'avenant N° 1 : 749,25 € H.T soit 899,10 TTC, soit une augmentation de 1,40% du montant du marché.

Objet : ajout d'éclairages de porche, rue Rettig

Le conseil municipal prend acte, sans observation, de ces informations.

POINT N° 5
Etat prévisionnel des coupes et travaux forestiers pour 2017

Mme Joëlle LECHLEITER, adjointe au Maire, présente le bilan des travaux forestiers 2016 et soumet l'état prévisionnel des coupes et travaux 2017, ainsi que l'état d'assiette 2018.

I) Bilan des coupes et travaux 2016

	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
A. <u>EXPLOITATION ET RECETTES DES COUPES</u>		
Volume de bois à exploiter	6 404 m ³	6 467 m ³
Recette brutes	341 890 €	334 602 €
Frais d'exploitation	161 709 €	157 218 €
Recettes nettes	180 181 €	177 384 €
B. <u>TRAVAUX SYLVICOLES ET INFRASTRUCTURE</u>		
Total des dépenses Travaux	66 266 €	51 610 €
C. <u>BILAN FINAL PROVISOIRE</u>		
Recette globale	392 790	384 202€
Dépenses totales	247 190	228 043€
Recettes nettes	154 600	156 159€
Recettes nettes hors chasse	96 700	107 259 €

Le résultat de l'exercice est conforme aux prévisions.

On note encore une baisse, tant sur les prix des résineux que sur celui des feuillus, liée à la conjoncture nationale avec une diminution de la vente de bois à l'exportation et les difficultés rencontrées dans la construction avec une forte baisse sur les bois d'industrie.

II) Etat prévisionnel des coupes et travaux 2017

Pour l'exercice 2017, les services de l'ONF proposent l'exploitation d'un volume total de 7 165 m³, en légère hausse, mais toujours conforme au Plan d'Aménagement de la Forêt Communale approuvé en 2011.

Les réalisations des années précédentes pour le bois commercialisé étaient de :

2011	6 900 m³
2012	6 320 m³
2013	5 490 m³
2014	4 677 m³
2015	6 156 m³
2016	6 467 m³

III) L'état d'assiette 2018

L'état d'assiette 2018 prévoit pour les forêts relevant du régime forestier une exploitation prévisionnelle de 7 558 m³. Ces bois seront martelés courant 2017.

IV) Travaux patrimoniaux 2017

Le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2017 est chiffré à 29 766 € en investissement et 25 724 € pour le fonctionnement, pour un total de 64 909 €, honoraires compris.

A noter qu'une partie des travaux patrimoniaux seront réalisés en régie par un de nos agents techniques spécialisés.

V) Travaux d'exploitation 2017

Pour les travaux d'exploitation d'un montant de 179 370 €, les honoraires sont chiffrés à 17 703 € et l'assistance à 3 938 €, soit un total de 201 011 €.

VI) Budget prévisionnel 2017

Recettes brutes	419 630 €
Total des dépenses travaux d'exploitation	285 493 €
Solde	134 137 €
Solde hors chasse	85 237 €

Les commissions des finances, jeunesse, enseignement, vie associative, sports et loisirs, cadre de vie, environnement, forêt, développement durable, en séance du 22 novembre 2016, ont émis un avis favorable unanime à ces propositions.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve l'état prévisionnel des coupes et des travaux pour 2017 ;**
- **approuve la proposition d'assiette 2018 ;**
- **autorise le Maire à signer les différents documents se rapportant à la présente délibération, dont les conventions d'assistance technique, ainsi que l'état des bois mis en contrats d'approvisionnement.**

M. le Maire remercie et félicite M. Michel Large pour le travail remarquable effectué tout au long de l'année. Les prévisions et les programmes sont toujours réalisés avec une grande précision et justesse.

POINT N° 6
Fixation du tarif de vente de bois de chauffage en forêt de plaine

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, expose que la ville commercialise tous les ans du bois de chauffage provenant de la forêt de plaine.

Il est proposé, après avis de l'ONF, de maintenir le prix de ce bois de chauffage à 20,50€ HT le stère pour la récolte 2016-2017, et de faire le choix de la réception des stères vendus à l'unité de produit.

Il y a lieu de préciser de nouveau que le temps d'intervention des concessionnaires dans la forêt ne doit pas s'étendre sur une trop longue durée. (de mi-décembre à fin juin ; jusqu'au 15 avril pour la coupe du bois).

Les commissions des finances, jeunesse, enseignement, vie associative, sports et loisirs, cadre de vie, environnement, forêt, développement durable, en séance du 22 novembre 2016, ont émis un avis favorable unanime à ces propositions.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **fixe le prix du bois de chauffage à 20,50 € HT le stère pour la récolte 2016/2017 ;**
- **fait le choix de la réception des stères vendus à l'unité de produit ;**
- **autorise le maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

POINT N° 7
Fixation des taxes et redevances communales pour l'année 2017

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, rappelle que les tarifs des taxes et des redevances communales sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

Les propositions de tarifs sont détaillées sur le tableau joint à l'ordre du jour. Ces nouveaux tarifs seront applicables au 1er janvier 2017.

Les modifications proposées portent sur :

- L'augmentation de la participation au financement de l'assainissement collectif pour les constructions nouvelles et pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau : de 2 000 à 2 500 €
- tarif d'entrée piscine (inchangé depuis 2010) : + 0,50 cts
- mise en place d'un tarif soda (1,50 €/boisson)
- photocopieur : création du tarif à 0,25 €/copie format A3

Les commissions des finances, jeunesse, enseignement, vie associative, sports et loisirs, cadre de vie, environnement, forêt, développement durable, en séance du 22 novembre 2016, ont émis un avis favorable unanime à ces propositions.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve les tarifs des taxes et des redevances communales pour l'année 2017 tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe.**

POINT N° 8
Fixation des tarifs de location de l'Ancien Hôtel de Ville pour l'année 2017

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, rappelle que les tarifs de location de l'Ancien Hôtel de ville sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

Un tableau détaillant ces tarifs a été joint à l'ordre du jour.

Il est proposé de maintenir le tarif.

Il est rappelé que les frais de fonctionnement de la structure sont supérieurs aux recettes et que d'importants travaux d'investissement seront à programmer dans les prochaines années.

Les commissions des finances, jeunesse, enseignement, vie associative, sports et loisirs, cadre de vie, environnement, forêt, développement durable, en séance du 22 novembre 2016, ont émis un avis favorable unanime à ces propositions.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **maintient en 2017 les tarifs de location de l'Ancien Hôtel de Ville actuellement en vigueur tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe.**

POINT N° 9
Cession de 4 parcelles rue Pasteur

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, rappelle que la ville est propriétaire d'une parcelle en nature d'espace vert, cadastrée section 21, parcelle n° 263 donnant sur la rue Louis Pasteur.

Celle-ci a été divisée et 4 parcelles ont été déclassées du domaine public communal : N° 339/211 (27m²), N° 340/211 (28 m²), N° 341/211 (30 m²) et N° 342/211 (21 m²) pour permettre l'accès au futur projet de construction sur la parcelle mitoyenne, section 21, parcelle 334/211 de la SCI Les Gémeaux II. Le plan a été joint à l'ordre du jour.

Il s'agit désormais de vendre ces parcelles à la société SCI Les Gémeaux au prix de 28 000 €. France Domaines a été régulièrement saisi et a émis son avis conforme le 2 décembre 2016.

La ville reste propriétaire de la parcelle 338/211, sur laquelle sont implantés calvaire et bancs.

Les commissions des finances, jeunesse, enseignement, vie associative, sports et loisirs, cadre de vie, environnement, forêt, développement durable, en séance du 22 novembre 2016, ont émis un avis favorable unanime à ces propositions.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la cession des parcelles N° 339/211 (27m²), N° 340/211 (28 m²), N° 341/211 (30 m²) et N° 342/211 (21 m²) au prix de 28 000 € à la SCI Les Gémeaux ;**
- **dit que les frais notariés et annexes sont à la charge de l'acquéreur ;**
- **autorise le Maire à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.**

POINT N° 10
**Convention avec la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin
pour les activités du « Pass'Découverte » dans le cadre du Projet Éducatif de
Territoire (PEDT)**

Mme Nadine BOLLI, adjointe au Maire, rappelle que par délibération du 23 mars 2013, le conseil municipal avait décidé l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) avait été signé le 3 décembre 2013 pour une durée maximum de 3 ans. Il a été reconduit pour une durée de trois ans par délibération du 24 mai 2016.

Celui-ci définit les objectifs éducatifs (vivre une journée aménagée en tenant compte du rythme de l'enfant, découvrir son environnement et s'ouvrir au monde qui l'entoure, favoriser la réussite scolaire, favoriser l'accès aux loisirs pour tous, développer la curiosité, la découverte de nouvelles pratiques et favoriser la connaissance du tissu associatif) et les partenaires.

Le « Pass'Découverte » porte sur les trois heures d'animation, à savoir 1h/jour les lundis, mardis et jeudis de 15h15 à 16h15. Il est organisé par la Fédération Départementale des Foyers-Clubs du Haut-Rhin (FDFC 68).

Le bilan est très positif. Pour 2015/2016, le taux d'intégration était de 70% : 242 enfants sont inscrits aux ateliers du « Pass'Découverte » sur 347 enfants scolarisés, avec près de 170 enfants/soir.

17 730 heures/enfants ont été réalisés de septembre 2015 à juillet 2016.

11 animateurs ALSH, 4 enseignants, 6 ATSEM, 7 associations encadrent ces activités.

Fort de ce succès, il est proposé de reconduire la même organisation pour cette année avec des cycles d'animation entre chaque période de vacances scolaires et de confier l'organisation à la FDFC 68.

Les animateurs du centre de loisir sans hébergement, les enseignants, les ATSEM et les animateurs des associations proposent entre 15 et 18 ateliers / soir.

Le budget prévisionnel 2016/2017 s'élève à 60 600€ avec une participation de la ville à la FDFC 68 à hauteur de 17 500 € (17 550€ en 2016). L'Etat a annoncé la pérennisation du fonds d'amorçage (50€/enfant). La participation des familles peut être maintenue à 1€/enfant/activité/soir. La CAF verse également une participation de 0,52 €/heure-enfant (env. 9 500 €)

Le projet de convention avec la FDFC 68 a été joint à l'ordre du jour.

Les commissions des finances, jeunesse, enseignement, vie associative, sports et loisirs, cadre de vie, environnement, forêt, développement durable, en séance du 22 novembre 2016, ont émis un avis favorable unanime à ces propositions.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **reconduit la convention avec la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin ;**
- **approuve le budget prévisionnel ;**
- **approuve la participation de 17 500 € à la Fédération des Foyers Clubs du Haut-Rhin, avec un premier versement de 40 %, soit 7 000 € en 2016 et le solde en 2017 ; (article 6574 fonction 02007)**
- **approuve la mise à disposition des ATSEM de la ville pour le temps péri-éducatif à raison de 3h/ semaine ; la ville reste employeur du personnel ;**
- **approuve la mise à disposition des locaux nécessaires aux activités.**

M. le Maire remercie tous les partenaires qui contribuent à la réussite de ce dispositif. Le « Pass'Découverte » permet aux enfants de découvrir des activités qui contribuent à leur épanouissement.

Il rappelle l'engagement fort de la ville dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse.

Il note avec satisfaction que, dans ce domaine, l'Etat a maintenu sa compensation financière.

Il constate la dynamique des associations qui participent au « Pass'Découverte ».

POINT N° 11**Mise en œuvre du plan d'actions « Prévention des risques professionnels »**

M. le Maire rappelle que l'évaluation des risques professionnels et la rédaction du document unique font partie des obligations réglementaires incombant à l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette étape est le point de départ d'une démarche globale de prévention des risques et permet de choisir des actions correctives et de prévention appropriées et d'apporter, face à des risques déterminés, des réponses et des solutions adaptées.

Le conseil municipal, par délibération du 28 mai 2013, s'était engagé dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et avait, pour ce faire, adhéré au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

La société DEKRA Industrial SAS a été retenue pour la rédaction de ce document. Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'est chargé du suivi de la démarche et de l'analyse des documents remis. Une subvention d'un montant de 2160 € a été attribuée par la CNRACL.

La mise en place du document unique dans notre collectivité s'est déroulée en plusieurs étapes, commençant par une réunion de lancement qui s'est tenue le 16 octobre 2015 suivie d'un audit terrain et finalisée par la présentation des résultats.

Les services de la collectivité ont été ventilés en 6 Unités de Travail (UT), dans lesquelles ont été répartis les agents, à savoir :

- 14 dans l'UT administrative,
- 1 dans l'UT culturelle,
- 6 dans l'UT sociale,
- 3 dans l'UT sécurité,
- 4 dans l'UT sportive, (saisonnier piscine)
- 27 dans l'UT technique.

À ces UT s'ajoutent également les risques communs, concernant l'ensemble des agents de la collectivité.

La prestation de l'intervenant DEKRA nous a permis d'identifier les risques, qui ont été hiérarchisés suivant cet ordre :

- 0 risques substantiels,
- 45 risques élevés,
- 268 risques importants,
- 110 risques faibles.

Nous aurons donc à traiter, dans un ordre de priorité décroissant :

- 45 risques de priorité 1,
- 268 risques de priorité 2,

- 110 risques de priorité 3.

Le document unique est consultable en mairie.

À partir des mesures préconisées dans le plan d'actions formulé par DEKRA, il est proposé, pour l'année à venir, la mise en œuvre des actions suivantes :

Techniques :

- **Travail sur écran :**

- Rappeler régulièrement les règles de positionnement ergonomique des outils informatiques (écran, clavier, souris),
- Prendre en compte les recommandations du CDG68 (fiches ergopratiques),
- Rappeler aux agents d'interrompre périodiquement le travail sur écran afin de permettre de changer de position pour soulager les muscles (changement d'activité).

- **Utilisation et stockage de produits à caractère inflammable et chimiques (peintures, solvants, etc...) + gestion des produits d'entretien :**

- Lors de l'achat, privilégier les produits les moins dangereux,
- Former les agents à la manipulation et au stockage des produits,
- Former les agents aux techniques de nettoyage,
- Sensibiliser les agents au nouveau système d'étiquetage des produits (circulaire du CDG68) et aux risques liés à l'utilisation des produits chimiques et aux mélanges de produits,
- Mettre à disposition des agents les EPI adéquats en fonction des produits et des modes d'utilisation comme indiqué dans les fiches de données de sécurité des produits qui pourront être mises dans un classeur,
- Stocker l'ensemble des produits dans des armoires / locaux fermés à clef et réservés à cet effet,
- Mettre en place une signalétique concernant les produits stockés au niveau des lieux de stockage,
- Respecter les règles simples d'utilisation (interdire le mélange des produits chimiques),
- Respecter les règles d'hygiène : ne pas boire, manger, fumer pendant la manipulation de produits chimiques.

- **Equipements de protections individuelles :**

- Formaliser l'obligation du port des EPI par le biais d'affichage et de note de service

- **Formation aux gestes et postures / travail en hauteur**

Organisationnelles :

- **Situation d'urgence / incendie / secours à la personne**

- Proposer à l'ensemble du personnel une formation au maniement des moyens de secours et à la conduite à tenir en cas d'incendie/d'évacuation,
- Former les agents aux gestes d'urgence (SST, PSC1, défibrillateur...),

- Vérifier régulièrement les trousseaux de secours, remplacer le matériel périmé et consigner les résultats dans un registre,
- S'assurer que les agents travaillant seuls soient équipés en permanence d'un moyen de communication en cas de problème ou d'urgence (téléphone portable).

Humaines :

- **Risques routiers, risques trajet domicile/travail, déplacements professionnels et activités piétonnes :**
 - Sensibiliser les agents au risque routier : rappels sur le Code de la route, l'interdiction de l'usage du téléphone portable en conduisant, les conduites addictives, l'équipement adéquat des véhicules en particulier durant les périodes hivernales,
 - Contrôler régulièrement la possession des permis de conduire,
 - Sensibiliser les agents aux risques liés aux travaux sur ou à proximité de la voirie (circulaire « Signalisation des travaux temporaires » du CDG68),
 - Former les agents au « balisage de chantier » pour les travaux sur voirie.
- **Risques psychosociaux :**
 - Réaliser un diagnostic avec l'appui du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Les commissions des finances, jeunesse, enseignement, vie associative, sports et loisirs, cadre de vie, environnement, forêt, développement durable, en séance du 22 novembre 2016, ont émis un avis favorable unanime à ces propositions.

Vu le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels rédigé en date du 12 novembre 2015,

Vu l'avis favorable du Comité d'Engagement et de Gestion du Fonds de la CNRACL émis le 19 novembre 2015 pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 160 €,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide de poursuivre la démarche globale de prévention des risques professionnels ;**
- **adopte les propositions détaillées ci-dessus ;**
- **met en œuvre ce plan d'actions pour 2017, et y alloue le budget nécessaire ;**
- **autorise M. le Maire à signer tout document se référant à la présente délibération.**

POINT N° 12
Demande de fonds de concours à la CC PAROVIC

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, précise que la ville réalise tous les ans un programme de réfection des chemins du vignoble en collaboration avec les viticulteurs.

Le programme 2016 porte sur le chemin du Rumpelsteinweg avec la pose de dalles gazon sur 470 ml pour un montant de 12 985,20 € HT.

Il est proposé de solliciter la CC PAROVIC par la biais d'un fonds de concours pour cette opération.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **sollicite une aide d'un montant de 700 € auprès de la CC PAROVIC par le biais d'un fonds de concours**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.**

POINT N° 13
Admission en non valeur de produits irrécouvrables

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, rappelle qu'il convient d'inscrire en produits irrécouvrables des créances concernant des impayés de factures.

En effet, la trésorerie de Rouffach a constaté que plus aucune action de recouvrement n'est possible.

Un mandat d'un montant de 216,83 € serait à émettre sur l'article 6541 « créances admises en non-valeur » selon l'état transmis et arrêté par la perception en date du 18 novembre 2016. Les crédits ont été prévus au budget.

L'admission en non valeur prononcée par l'assemblée délibérante ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites. La décision prise n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune ».

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **admet en non valeur les produits irrécouvrables concernant les titres suivants :**

➤ 2009 - Titre 96 :	11,85 €
➤ 2011 - Titre 697 :	11,99 €
➤ 2012 - Titre 387 :	99,00 €
➤ 2012 - Titre 653 :	78,98 €
➤ 2015 - Titre 782 :	15,01 €
Total Admission non-valeur :	216,83 €

POINT N° 14
Divers

1) Communication : Affaire Société Civile Financière BENDELE c/Commune de Rouffach

M. le Maire informe l'assemblée que, par jugement du 24 novembre 2016, la Cour Administrative d'Appel de Nancy a rejeté le recours de la Société Civile Financière Bendele contre l'arrêt du Tribunal Administratif de Strasbourg qui avait rejeté sa demande d'annulation de l'arrêté d'opposition du maire de Rouffach à sa déclaration préalable de travaux du 21 octobre 2010 (travaux sur un hangar sis 29 rue Poincaré à Rouffach) et condamne la SCI Bendele à verser une somme de 1 500 € à la commune de Rouffach.

Tous les motifs d'opposition à la déclaration préalable avancés par la Société Civile Financière, ainsi que le détournement de pouvoir sont rejetés par la Cour Administrative d'Appel de Nancy.

2) Subventions accordées

M. le Maire informe que l'Etat a attribué une subvention à la commune d'un montant de 9 630 € au titre de la DGD pour la révision du document d'urbanisme.
(coût de l'étude : 32 875,50 € HT)

3) Divers

M. le Maire adresse ses remerciements à Monsieur François Jurascheck, ancien médecin de Rouffach résidant désormais à Mulhouse, qui a fait don de plusieurs documents à la Ville de Rouffach. Il s'agit essentiellement de plans du XIXe siècle (cimetière, maison forestière de Wasserbourg...).

M. le Maire donne rendez-vous à tous pour le marché de Noël qui se déroulera les 10 et 11 décembre, ainsi qu'au concert de la Forlane en l'Eglise Notre-Dame le dimanche 11 décembre à 17h.

M. le Maire remercie les élus pour le travail fourni tout au long de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 19h50.